



Le 12 décembre 2025

COMMUNIQUÉ

Le Spelc : premier syndicat à avoir dénoncé les accords collectifs et le contrat complémentaire santé Mgen.

Par communiqué du 4 décembre dernier, le Spelc annonçait avoir engagé des démarches officielles pour contester l'obligation faite aux maîtres de l'Enseignement privé sous contrat d'adhérer à la complémentaire santé Mgen.

Nous dénonçons avoir été écartés de la consultation, lors de la procédure qui a conduit à la signature des accords collectifs interministériels et de l'accord spécifique au ministère de l'Éducation nationale, imposant ainsi le contrat obligatoire Mgen.

Les organisations syndicales (OS) du public sont les seules signataires de l'accord interministériel (FGF-FO, FSU, Unsaf Fonction publique, Union des fédérations des fonctions publiques et assimilés, CFDT Fonctions publiques, UFSE, CGT, Solidaires Fonction publique, CFE-CGC) et de l'accord ministériel avec l'Éducation nationale (la FSU, l'UNSA Education, le Sgen-CFDT, la CGT Educ'action, le Snalc, Sud-Éducation).

Le Spelc déplore qu'un accord, uniquement signé par les OS du public, puisse imposer aux maîtres de l'Enseignement privé sous contrat une complémentaire santé, souvent plus coûteuse, que la mutuelle qu'ils avaient avec des garanties moindres.

Payer plus pour être moins protégé ? Le Spelc n'accepte pas !

Le Spelc a été reçu par le secrétaire général de l'Enseignement catholique le 10 décembre. Nous avons également échangé sur ce dossier avec le conseiller éducation du premier ministre et obtenu audience avec le ministre de l'Éducation nationale fin janvier 2026.

Le Spelc demande :

- que le contrat obligatoire Mgen ne s'impose pas aux maîtres de l'Enseignement privé sous contrat,
- la mise en place d'un comité paritaire de pilotage intégrant les OS représentatives de la branche de l'Enseignement privé non lucratif (EPNL) pour renégocier le cadre d'une complémentaire santé plus avantageuse et plus protectrice.

Nous nous réjouissons que, suite au premier communiqué du Spelc, FGF-FO ait pris la décision, le 10 décembre, de retirer sa signature de l'accord interministériel, qu'il aurait été toutefois plus simple de ne pas signer.

Le Spelc dénonce le contrat Mgen et exige d'être enfin consulté pour défendre la complémentaire santé du privé sous contrat.